



Le conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a décidé de mettre en disponibilité le doyen Raymond Jean Michel du Tribunal de Première de Port-au-Prince pour cause de négligence administrative dans le cadre du dossier de Sonson la familia et Renel le récif, deux principaux présumés chefs du Gang Galil, a appris HPN.

Il est à préciser que cette mesure est effective dès la réception de la note.

Rappelons que cette décision fait suite au procès du 17 avril dernier, « qualifié de parodie de justice » par plusieurs organisations nationales et internationales, qui a conduit à la libération de Woodly Etheart alias Sonson la Familia et Renel Nelfort dit Le Récif, deux (2) principaux chefs du Gang Galil, poursuivis pour enlèvement suivi de séquestration contre rançon, assassinat, trafic illicite de stupéfiant.